



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 16 mars 2017 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-03-16-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 2.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-03-16-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2017 : ADOPTION**

CA 17-03-16-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 février 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 17-03-16-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 16-03-16 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-03-16, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.2.1 VILLE DE BOIS-DES-FILION - LE MOIS DE LA JONQUILLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.1.2.2 ACTIVITÉS 2017 DU COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT - JOURNÉES DE PLEIN AIR ET DE PÊCHE FAMILIALE, RALLYE EN KAYAK ET SOUPER SPECTACLE : DEMANDE DE COMMANDITES

Ce point est reporté à la séance du conseil du 22 mars 2017.

5.1.2.3 NAVETTES FLUVIALES RELIANT BEAUHARNOIS-SALABERRY ET VAUDREUIL-SOULANGES

Ce point est reporté à la séance du conseil du 22 mars 2017.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC - AVIS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : INFORMATION

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document. Malgré l'avis du ministre, l'entente est automatiquement renouvelée puisque la date limite pour effectuer l'avis n'a pas été respectée.



9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENTS NUMÉRO 1004, 1005 ET 1006

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1004 a pour objet de modifier les limites des aires d'affectations « habitation en secteur boisée et équestre » au Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1005 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 aux fins d'assurer la conformité au Règlement 1004;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1006 a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 770 afin de permettre un ensemble commercial et résidentiel à l'intersection de la Côte Saint-Charles et de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1004, 1005 et 1006 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-03-16-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1004, 1005 et 1006 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENT NUMÉRO 529-10

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-10 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin, entre autres, de modifier :

1. certaines zones du plan de zonage;
2. certaines grilles de spécification dans le but d'augmenter le nombre de logements permis dans la zone H-3-224;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-10 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;
POUR CES MOTIFS,

CA 17-03-16-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu



que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-10 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC : RÈGLEMENTS 300-09 ET 300-10

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 300-09 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 300 afin de réglementer le stationnement de remorques, bateaux de plaisance, tentes-roulottes de plaisance et caravanes motorisées;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 300-10 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 300 afin de fixer dorénavant une hauteur minimale en mètres du bâtiment principal à l'intérieur de la zone résidentielle RA-11 et d'abolir l'exigence du nombre d'étages minimal et maximal dans cette zone;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 300-09 et 300-10 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-03-16-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 300-09 et 300-10 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

11.2.1 SOLLICITATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDT) POUR L'INTERPRÉTATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document et informe qu'une réponse a été transmise au ministère présentant la procédure d'analyse des demandes de la MRC.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



16. LOGEMENT SOCIAL

16.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 17-03-16-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de lever la séance à 13 h 16.

Proposition adoptée.

16.2 REPRISE DE LA SÉANCE

CA 17-03-16-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de reprendre à séance à 13 h 26.

Proposition adoptée.

16.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ SUR LA GESTION DU LOGEMENT SOCIAL : ADOPTION

CA 17-03-16-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité sur la gestion du logement social du 16 mars 2017.

Proposition adoptée.

16.3.1 LETTRES PATENTES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par son règlement numéro 234, a déclaré sa compétence dans le domaine du logement social à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a succédé aux droits et obligations des municipalités locales à l'égard des onze (11) offices municipaux existants sur son territoire et qu'il y a lieu de les regrouper et de les remplacer par un office régional d'habitation conformément à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au Lieutenant-gouverneur du Québec de délivrer des lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges et de lui soumettre la requête;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-03-16-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

de soumettre au Lieutenant-Gouverneur du Québec la requête lui demandant de délivrer des lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges et prévoyant notamment la nomination des administrateurs provisoires;

d'autoriser le préfet, Jean A. Lalonde, et le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, à signer cette requête pour et au nom de la MRC, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Proposition adoptée.



17. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

18. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 17-03-16-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 28.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier